



Appel à candidatures pour l'année 2026

Résidence BD au Ciné
13 octobre - 12 novembre 2026

La Villa Valmont

Située sur les hauteurs du parc de l'Ermitage à Lormont, la Villa Valmont - Maison des Écritures et des Paysages est un espace international de résidences dédié à la création contemporaine écrite sous toutes ses formes: littérature, scénario, BD, arts dramatiques, essai, stand-up...

La Villa Valmont propose à la fois un accueil d'auteur·ices en résidence à l'année, des ateliers et actions de médiation in situ et hors les murs et une saison culturelle faite de rencontres et d'événements avec pour fil conducteur les écritures contemporaines.

À travers son activité de résidence et sa saison culturelle, la Villa Valmont promeut la convivialité et encourage la rencontre entre les résident·es et les publics.

Nous demandons aux candidat·es de bien tenir compte de la nature de notre activité avant de postuler : si la Villa Valmont offre des moments de calme propice à la création, elle peut également accueillir des événements et des activités (ateliers avec enfants, performances, rencontres) qui peuvent parfois troubler le calme des espaces communs mais également être sources de rencontres, d'inspiration, de créativité et de partages fertiles.

La Villa Valmont propose des résidences pensées dans la complémentarité qui s'adressent à des auteur·ices en voie de professionnalisation, émergent·es ou confirmé·es. Elle donne leur place à toutes les étapes du processus d'écriture : intention, recherche, création, expérimentation, médiation. Les auteur·ices sont accueilli·es à des étapes à chaque fois différentes de leur projet d'écriture. La Villa Valmont n'impose pas de production finale à l'issue de la résidence mais une présentation du travail en cours dont la forme est à définir sera demandée aux auteur·ices.

Grâce à l'ensemble de ses résidences, la Villa Valmont embrasse donc des profils et parcours d'auteur·ices très variés et des étapes de création artistiques différentes.

La résidence "BD au Ciné"

La résidence "BD au Ciné" est une résidence d'écriture à destination des **scénaristes et des cinéastes**.

Elle concerne les **projets d'adaptation de bande-dessinée** (albums, romans graphiques, comics, mangas; jeunesse ou adulte) pour le cinéma, la télévision ou les plateformes, en animation ou prises de vues réelles, portés par des scénaristes ou des cinéastes et **dont les droits ont été acquis au préalable**.

Les projets éligibles sont des **projets de film court ou moyen métrage, unitaire, format sériel ou long-métrage** adapté d'une bande-dessinée dont les droits ont été déjà acquis auprès des ayant-droits (sous forme de contrat de cession ou d'option de droits d'adaptation, de lettre d'intention, d'accord de principe signé, de mail signé ou tout autre accord écrit clair avec les ayant-droits)

L'appel à candidatures s'adresse à des scénaristes ou des cinéastes en **animation ou fiction** ayant déjà écrit ou réalisé au moins un film - court ou moyen métrage, unitaire, format sériel moyen ou long-métrage - produit pour la télévision, le web, les plateformes en ligne ou le cinéma.

La résidence d'écriture est d'une durée d'une semaine à un mois maximum, les périodes de résidence sont fixées par la Villa Valmont et ne peuvent être modifiées. Les candidat·es s'engagent à être disponibles aux dates de la résidence lorsqu'ils et elles déposent leur candidature.

Les candidatures sont individuelles mais un·e collaborateur·ice artistique (auteur·ice BD, co-scénariste, réalisateur·ice...) peut être accueilli·e sur la même période et durée ou moins.

Les modalités d'accueil du ou de la lauréate :

La Villa Valmont offrira au·à la lauréat·e :

- une aide à l'écriture d'un montant total de 500€ bruts en droits d'auteur·ices par semaine jusqu'à 2000€ bruts en droits d'auteur·ices pour un mois. Si le ou la candidat·e souhaite être accompagné·e d'un·e collaborateur·ice, le montant de la bourse de résidence ne varie pas ;
- l'hébergement dans une chambre de la Villa Valmont (avec sanitaires et bureau privés) et la mise à disposition de ses espaces communs et de ses services (wifi, imprimante - copieur, salles de travail, vélos électriques...) ;
- la prise en charge un A/R Villa Valmont - domicile dans la limite de 150€ * ;
- la possibilité de bénéficier de consultations avec des professionnel·les (à définir selon les besoins).

Les frais de nourriture restent à la charge des résident·es.

Pour les résidences qui durent d'une à deux semaines : les lauréat·es s'engagent à participer à une rencontre publique ou un atelier.

Pour les résidences qui durent de trois à quatre semaines : les lauréat·es devront consacrer jusqu'à 30% de leur temps de résidence à des actions de médiation (ateliers, rencontres et interventions auprès des publics scolaires, du grand public ou de structures partenaires). Le programme de médiation sera construit avec les lauréat·es. Ils s'engagent également à participer à une présentation de leur travail en cours à l'issue de la résidence dont la forme reste à déterminer.

La Villa Valmont, en collaboration avec la Maison des Auteurs (Cité internationale de la bande dessinée et de l'image), offrira la possibilité au ou à la lauréate de rencontrer des artistes, auteur·ces et professionnel·les de la filière BD et Cinéma à Angoulême pendant 1 à 2 jours sur la période de résidence.

** pour les auteur·rices ultra marin·es, la participation aux frais de transports est de 250€*

*** pour les auteur·ices résidant à l'étranger la participation aux frais de transport est de 150€*

**** en cas de résidence fractionnée, la Villa Valmont ne prend en charge qu'un seul A/R dans la limite des plafonds fixés*

Les candidatures sont individuelles : un·e seule lauréat·e est désigné·e par le comité de sélection et une seule bourse de résidence est accordée.

Toutefois, le·la lauréat·e peut venir accompagné·e d'un·e collaborateur·ice dont la présence est nécessaire à l'avancée du projet artistique (co-auteur·ice, co-scénariste, metteur·se en scène, script doctor ...).

Les modalités d'accueil de ou de la collaboratrice :

Le·la collaborateur·ice peut être logé·e entre le 13 octobre et le 12 novembre sur une période d'un mois maximum.

Dans ce cas de figure, la Villa Valmont :

- loge gracieusement le collaborateur ou la collaboratrice dans une chambre individuelle et met à disposition les mêmes services qu'au lauréat ou qu'à la lauréate de l'appel à candidatures ;
- prend en charge un A/R Villa Valmont - domicile dans la limite de 150€ ;
- ne délivre pas de bourse de résidence mais laisse la possibilité au binôme, si les deux parties le souhaitent, de se partager la bourse comme iels le veulent ;
- communique autour de l'accueil du collaborateur ou de la collaboratrice et de son travail.

Les critères d'éligibilité :

- avoir un projet d'adaptation de BD pour le cinéma, la télévision ou les plateformes (animation ou prise de vues réelles)
- être un·e scénariste ou cinéaste de langue française écrivant en français
- avoir déjà écrit ou réalisé au moins un film d'animation - court ou moyen métrage, unitaire, format sériel ou long-métrage - produit pour la télévision, le web, les plateformes en ligne ou le cinéma.
- disposer des droits d'adaptation de la bande-dessinée
- être disponible aux périodes proposées de 1 semaine à 1 mois selon les besoins des lauréat·es

Critères de sélection :

- La qualité artistique du projet
- La dimension originale et inédite du projet artistique

- Le niveau d'adéquation entre le projet et la nécessité d'un temps de travail en résidence

Comité de sélection :

Le comité de sélection est composé de professionnelles (scénaristes, réalisateur·ices, auteur·ices de BD, producteur·ices ...).

Dates de la résidence :

Entre le 13 octobre et le 12 novembre (dates à préciser dans la fiche candidate)

Le ou la collaboratrice peut également venir entre le 13 octobre et le 12 novembre sur une durée égale ou moindre à celle du ou de la lauréat·e (dates à préciser dans la fiche candidat·e)

Aide financière :

La bourse de résidence est pro-ratisée selon la durée de résidence dans la limite d'1 mois : 500 brut en droits d'auteur·ice par semaine ou 2000€ brut en droits d'auteur·ice pour le mois.

Le montant de la bourse est de 500€ brut par semaine et ne varie pas si le ou la lauréate souhaite être accompagné·e d'un·e collaborateur·ice. Le montant est indiqué en brut droits d'auteur·ices (le montant net perçu par l'artiste sera donc moindre).

Pour les artistes qui souhaiteraient percevoir la bourse sur facture (facture d'association, facture d'une structure de production...) le montant versé sera de 500€ net à payer.

Les consultations avec des professionnelles sont financées par la Villa Valmont. Elles sont définies dans un second temps avec les lauréat·es selon leurs besoins. Les consultant·es sont des collaborateur·ices de la Villa Valmont (producteur·rices, scénaristes, script-doctors, consultant·es en développement ...)

Calendrier de candidature :

- Candidatures: entre le 26 août et le 25 septembre 2025 à midi (aucun dossier arrivé après échéance ne sera accepté)
- Jury : semaine du 16 janvier

- Annonce des résultats : semaine du 22 janvier

Les pièces à fournir pour candidater :

- La fiche Candidat·e jointe renseignée
- Une présentation du projet (synopsis, plan narratif, démarche et tout élément nécessaire à la compréhension de votre projet) de 4 pages maximum
- Une note d'intention (intentions d'écriture ou de réécriture, intentions de réalisation... de 1 page maximum
- Facultatif : tout élément artistique complémentaire pertinent (story-board, moodboard, photos, maquette vidéo, texte, images de repérages)
- CV de l'auteur·ice + accès en ligne vers une vidéo (**une seule**) présentant son travail
- Ce règlement lu, approuvé et signé
- Le poids du dossier doit faire moins de 12 MO
- L'ensemble du dossier doit être envoyé sous forme d'un seul fichier numérique (PDF) à contact@villavalmont.com
- Préciser en objet du mail "Candidature BD au Ciné + Prénom + Nom"

Nous avons plusieurs appels à candidatures ouverts en même temps, merci infiniment de nous faciliter la tâche en respectant la forme demandée de l'intitulé de l'objet du mail.

Tout dossier qui ne respectera pas le format d'envoi et le nombre de pages requis sera écarté.

Renseignements :

Par mail: contact@villavalmont.com

En raison d'un nombre de plus en plus important de candidatures mais d'une équipe qui, elle, ne grossit pas, nous ne pourrions malheureusement plus faire de retour personnalisé à chaque candidat·e. Nous nous en excusons par avance car nous savons combien ces retours sont précieux. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Je déclare avoir pris connaissance de ces informations et je les accepte.

Nom, prénom

Date et signature